

**UNIVERSITE PRIVEE DE
OUAGADOUGOU**

.....
**UFR/SCIENCES JURIDIQUES,
POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES**



**BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice**

PRE-MEMOIRE DE FIN DU PREMIER CYCLE

LICENCE 3

MENTION : DROIT PRIVE

THEME : Les implications du choix du régime matrimonial sur les successions

Soutenu publiquement par :

Mademoiselle : CONGO Reine Christine Grace

Directeur de recherche :

Monsieur Hervé DEMBELE

Année universitaire : 2017/2018

AVERTISSEMENT

« Comme pour tous les pré-mémoires, mini mémoires ou mémoires, l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Juridiques Politiques et Administratives (UFR/SJPA) de l'Université Privée de Ouagadougou (UPO) n'entend donner aucune approbation ou improbation aux idées et opinions émises dans ceux-ci. Ces idées doivent être considérées comme étant propres à leur auteur. »

DEDICACE

Je dédie ce pré-mémoire :

A mes amis ;

A ma famille ;

Et à tous les juristes.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à l'endroit de notre directeur de recherche, Monsieur Hervé DEMBELE pour son entière disponibilité et ses multiples conseils.

Nous remercions également notre famille, et toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont apporté leur soutien dans le cadre de ce travail.

RESUME

Les régimes matrimoniaux du point de vue de leurs implications constituent un vaste chantier à explorer. De la gestion des biens pendant la vie commune au droit des sociétés commerciales ou des successions, les effets résultant de leur choix sont remarquables.

En matière successorale, le rôle des régimes matrimoniaux consiste en la fixation du sort des biens des époux, permettant ainsi de dégager le patrimoine successoral. Une approche générale des régimes matrimoniaux et l'examen de leur lien avec le droit successoral a constitué une grande partie de notre analyse. Toutefois, au vu de notre contexte social, il nous est paru indispensable d'aborder aussi, la problématique de l'ineffectivité du droit successoral dans le cas du conjoint survivant.

Il ressort de notre étude que le législateur burkinabè a mis en place de nombreuses dispositions protectrices du conjoint survivant. Néanmoins, la question reste partiellement résolue, du fait de certaines pratiques culturelles, génératrices d'une rivalité entre le droit voulu et le droit vécu.

ABSTRACT

Matrimonial regimes because of their repercussions constitute a wide site to examine. From the management of the couple's properties during the conjugal life, to the rights of commercial companies or estates, the effects resulting from their choice are remarkable.

As far as succession is concerned, the role of Matrimonial regimes is to fix the destination of the spouses's properties, allowing by this way to determine the patrimony of succession.

A general approach of matrimonial regimes and the examination of their link with inheritance law was our report's major part. However, Regardful of social context, it seems indispensable to tackle, the problematic of ineffectiveness of the estate law for the case of surviving spouse.

Our study shows that the burkinabè legislator has initiated many protective disposals for the surviving spouse. Nevertheless, the question remains thorny because of certain cultural practices, generating a rivalry between needed right and lived right.